



Comité Social d'Administration Local du 25 novembre 2025

Ce Comité Social d'Administration local s'est tenu dans les locaux de la DDFiP du Pas-de-Calais. Il a commencé à 9 h 30 et s'est terminé à 17 h 20. La présidence était assurée par M. Jean-Marc Leleu, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le secrétariat par la Direction et le secrétariat-adjoint par Mme Corinne Collet de l'Unsa DDFiP 62.



Point 1 : Approbation du procès-verbal du CSAL du 19 mai 2025.

Point 2 : Réorganisation des P C E.

Point 3 : Fermeture de l'Antenne de Calais de la B D V de Boulogne-sur-Mer.

Point 4 : Création du Centre de Contact amendes de Saint-Omer et réaménagements associés

Point 5 : Présentation de la méthodologie du nouveau référentiel d'allocation des emplois en ETP.

Point 6 : Suivi des engagements pris en C S A L.



Les syndicats présents à ce Comité Social d'Administration Local

Vos représentant(e)s CFTC DDFiP Pas-de-Calais au Comité Social d'Administration Local :

Frédérique Monchy
Titulaire, S I P de Lens

David Kaczmarek
Suppléant, E D R 62

Grégory Salomé
Expert, P C E d'Arras



Point 1 : Approbation du procès-verbal

du CSAL du 19 mai 2025 ...

Le procès-verbal a été approuvé par l'ensemble des syndicats.



Point 2 : Réorganisation

des P C E ...

Actuellement au TAGERFIP 31 emplois sont répartis dans les 3 PCE, soit 3 IDIV, 22 A et 6 B :

3 PCE

PCE Boulogne : 1 IDIV, 6 A et 3 B (dont une antenne à Calais),

PCE Bruay : 1 IDIV, 7 A et 3 B (dont une antenne à Lens),

PCE Arras : 1 IDIV et 9 A.

La direction nous rappelle que deux groupes de travail ont été mis en place et se sont réunis les 6 et 20 octobre 2025, associant des responsables de service et des cadres A et B. La programmation des opérations de contrôle fiscal par l'analyse de données est désormais centralisée et réalisée par le réseau national d'analyse de données constitué du bureau SJCF-1D et des huit pôles interrégionaux de programmation (PIRP) des DIRCOFI. La diffusion des listes data-mining (DM) permet ainsi aux directions de sélectionner les dossiers présentant des risques qu'elles estiment prioritaires au regard de leur contexte local ou de leur stratégie de contrôle.

La Direction confirme la création d'un pôle départemental d'expertise. Le bloc expertise des PCE regroupe notamment le traitement des demandes de remboursement de crédits d'impôt (TVA, CIR hors expertise du MESRI, CIMA...), le suivi des cessions de commerce d'un certain montant, la gestion des contingents d'achats en franchise de TVA, la gestion des impôts fonciers des établissements industriels relevant de la méthode comptable, la mise en recouvrement de l'impôt sur les sociétés dû par les sociétés têtes de groupe en intégration fiscale.

Conséquences sur l'organisation du travail dans le cadre de ce projet, le PCE de Boulogne-sur-Mer et son antenne de Calais, le PCE de Bruay-la-Buissière et son antenne de Lens, et le PCE d'Arras sont supprimés. Deux nouvelles structures sont créées, le Pôle de programmation et le Pôle expertise, qui auront vocation à reprendre la majeure partie des missions actuellement exercées par les PCE.

Tous les agents des PCE se verront appliquer les règles propres aux restructurations de service et ils pourront bénéficier de priorités pour suivre la mission et rester dans la résidence administrative de leur service actuel sous réserve de postes vacants. S'ils souhaitent rester dans le département, ils seront conduits à participer au mouvement local. A cette occasion, un courriel leur sera envoyé pour leur demander de participer à ce mouvement, et un accompagnement individuel pourra avoir lieu, si souhaité. La DDFIP a également prévu un accompagnement financier, avec, une prime de restructuration de service (PRS), des frais de changement de résidence, une indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle (IAMF) ainsi qu'une indemnité de départ volontaire (IDV) dans le cadre d'une restructuration de service.

À l'issue de la réorganisation, la situation sera comme ci-contre.

	A+	A	B	Total
Transfert vers la DIRCOFI		1		1
Transfert CFE vers BDV		3		3
Transfert vers BCR		1 (Arras)	1 (Boulogne)	2
Pôle départemental de programmation	1	7	1	9
Pôle départemental d'expertise	2	10	4	16
Total	3	22	6	31



Nos 5 syndicats ont voté CONTRE.

Ce point est reporté sur un C S A L qui se tiendra le 16 décembre 2025.



Point 3 : Fermeture de l'Antenne de Calais

de la B D V de Boulogne-sur-Mer ...

La direction nous a rappelé que la BDV de Boulogne-sur-Mer est implantée actuellement sur 2 résidences : Boulogne-sur Mer, son siège, et Calais, son antenne. Il est constaté depuis plusieurs années le manque d'attractivité des postes de contrôle fiscal sur la résidence de Calais. Ainsi, le dernier mouvement local des agents n'a pas permis de pourvoir la totalité des postes prévus au TAGERFIP : 3 postes de cadre A sont occupés sur 4.

l'antenne de Calais de la BDV de Boulogne sera fermée le 31 août 2026 et les emplois seront transférés au siège de la brigade à Boulogne-sur-Mer. Cela concerne 4 cadres A.

Les CDFIP de Calais et de Boulogne-sur-Mer sont éloignés l'un de l'autre de 33,7 km. L'opération est neutre au regard de l'organisation et la réalisation des missions de contrôle fiscal lesquelles s'inscrivent désormais dans les orientations définies dans la continuité de la loi ESSOC et dans le contexte de la mise en œuvre d'une relation de confiance avec les entreprises, d'une part, le renforcement de la lutte contre les fraudes les plus graves, d'autre part.

Concernant les mutations, les inspecteurs peuvent, s'ils le souhaitent, participer au mouvement national. S'ils souhaitent rester dans le département, ils seront conduits à participer au mouvement local. A cette occasion, un courriel leur sera envoyé pour leur demander de participer à ce mouvement, et un accompagnement individuel pourra avoir lieu si souhaité. La DDFiP a également prévu un accompagnement financier, avec, une prime de restructuration de service (PRS), des frais de changement de résidence, une indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle (IAMF) ainsi qu'une indemnité de départ volontaire (IDV) dans le cadre d'une restructuration de service.



Nos 5 syndicats ont voté CONTRE.

Ce point est reporté sur un C S A L qui se tiendra le 16 décembre 2025.

La direction nous a fait part que ce projet de création d'un Centre de Contacts Amendes à Longuenesse au 01/09/2026 s'inscrit dans le cadre des travaux de relocalisation des services piloté par l'administration centrale.

Le centre de contact sera chargé principalement du traitement des appels téléphoniques, mais également de la réponse aux courriels. Il n'accueillera pas de public, et n'aura pas de service courrier. Son périmètre géographique devrait couvrir, à son ouverture, les 2 Trésoreries Amendes de la DRFIP de Paris et la trésorerie Amendes du Pas-de-Calais.

Le nouveau service s'installera au rez-de-chaussée du CDFIP de Longuenesse, espace d'environ 400 m². Les locaux sont accessibles par les transports en commun (train, bus).

Le détail des emplois est ci-dessous.



Emplois implantés		Tagerfip au 1 ^{er} septembre 2026			
	A+	A	B	C	Total
Dotation prévisionnelle PLF 2026	2	2	6	40	50

Le centre de contact sera accessible par téléphone de 8 h 30 à 17 h du lundi au vendredi.

Les agent(e)s concerné(e)s bénéficieront des modules d'horaires variables habituels des services de la DGFIP. L'effectif de 46 téléconseillers sera organisé en équipes qui seront mobilisées sur des plages horaires distinctes pour couvrir les horaires d'ouverture du centre de contact ainsi que les pics d'appels attendus. L'organisation horaire des journées alternera des séquences totalisant 5 heures de téléphone par jour, et d'autres missions: traitement des courriels, réunions de service, formation, etc.

Les locaux du centre de contact feront l'objet de travaux de réaménagement complets avec un traitement acoustique spécifique : adaptation du cloisonnement, rénovation des faux plafonds et des sols (pose de dalles textiles avec des performances acoustiques adaptées pour ce type d'activité) pose d'un revêtement mural acoustique sur cadre fixé sur les cloisons.

Il y aura un réaménagement d'espaces communs :

L'espace d'accueil des usagers sera recentré vers la banque d'accueil actuelle, la caisse sera également rapprochée de cette zone. Les box d'accueil seront réaménagés et un chemin de fuite à l'arrière de ces espaces sera créé. Par ailleurs, l'accès aux étages sera protégé par l'installation de cloisons et de portes avec contrôle d'accès rendant étanches, comme l'impose les normes de sécurité, les zones dédiées au public et les espaces de travail.

Ainsi seront implantés au rez-de-chaussée:

- une grande salle d'environ (75 m2) qui pourra être utilisée à la fois comme salle de réunion, salle de visio conférence et salle de formation.
- une salle plus petite (25m2) qui pourra être utilisée comme salle de réunion ou salle de travail partagé pour les agents du CCA ou des collaborateurs de passage sur le site.
- une tisanerie équipée- à titre expérimental.

- une salle de repos permettant à chacun de s'accorder un temps de pause dans un espace calme et équipé de fauteuils dédiés

Le plan global reprenant l'ensemble du projet nous a été fourni. Celui-ci a été soumis à l'inspecteur santé et sécurité au travail qui n'a pas formulé d'observation.



La CFTC, Solidaires et la CGT ont voté CONTRE.

L'Unsa s'est abstenu.

FO a refusé de voter.

Ce point est donc définitivement acté.



Point 5 : Méthodologie du nouveau référentiel

d'allocation des emplois en ETP ...

La DGFIP a engagé des travaux pour rénover à partir de 2026 les modalités de pilotage des emplois et des effectifs, qui conduit à mettre en place une nouvelle méthode d'allocation des emplois.

Historiquement la DGFIP s'appuie sur 2 outils pour le pilotage et le suivi de ses emplois :

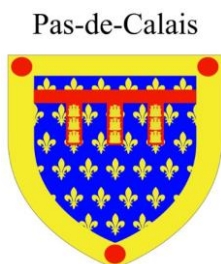
- Le TAGERFIP (Tableau de gestion des emplois de référence des finances publiques) qui permet de définir l'affectation des emplois entre directions et structures.
- La MAGERFIP (Méthode d'allocation généralisée des emplois du réseau des finances publiques) qui répartit les emplois du réseau et permet de définir l'affectation des effectifs.

Les travaux des groupes de travail ont abouti à retenir une nouvelle valeur de référence reposant dorénavant sur la notion de « force de travail » mesurée en ETP (équivalent temps plein) et non plus la notion d'emploi plein ou « chaise ».

S'agissant de la répartition entre directions, les ETP seront réalloués entre directions en fonction du poids de la direction dans la charge nationale (à savoir des charges et enjeux de la direction pour chacun des métiers et des critères d'environnement).

La situation du département du Pas-de-Calais.

Le tableau ci-dessous présente la photographie de la situation des effectifs au 01/09/2025. La Direction Générale utilisera ces données pour procéder à l'exercice national de réallocations des emplois avec la nouvelle valeur de calcul (ETP) et les nouvelles références de charges.



	A+	A	B	C	TOTAL
TAGERFiP 2025 en emplois (chaises)	118	229	608	382	1.337
Effectifs physiques au 1 ^{er} septembre 2025	112	231	614	386	1.343
E T P au 1 ^{er} septembre 2025	112	226,6	583,7	364,3	1.286,6

En tout état de cause, l'allocation des effectifs continuera ainsi à reposer sur trois éléments :

- La situation des effectifs par catégorie au niveau national.
- Le volume de directions en situation de vacance avec prise en compte du taux de vacance et dans quelle proportion.
- Le niveau global de ressources disponibles à affecter au niveau national.



Point 6 : Suivi des engagements

pris en CSAL ...

Au cours des CSAL de l'année 2025, la direction a pris des engagements auprès de nos organisations syndicales. Certains de ces engagements sont terminés, d'autres sont en cours.

EN COURS

Les engagements en cours de finalisation :

- Demande d'aménagement d'une salle de convivialité / « sieste » sur le site de Lens.
- Demande mise en place de la formation premiers secours en santé mentale dans le Pas-de-Calais.
- Demande de communiquer la liste des stagiaires aux agents convoqués en formation professionnelle pour organiser le covoiturage.
- Statistiques sur le nombre de congés en CET payé – évolution sur 2 ou 3 ans.
- Motifs d'écurement – rupture dans le comportement.
- Bilan sur la charge de travail concernant la mission des hébergés afin d'évaluer si l'effectif est suffisant.

TERMINÉ

Les engagements terminés :

- Généralisation de l'utilisation de l'application APRDV aux SGC et trésoreries et ouverture à la consultation des plannings des services par immeubles aux agents d'accueil du SIP.
- Demande de disposer du calendrier prévisionnel des conseils médicaux.
- Généraliser l'ouverture d'APRDV pour les rendez-vous des régisseurs.
- Mise à jour de l'annuaire et intégration des numéros des boucles de TOIP.

- Courrier à adresser au maire d'Arras pour le sujet de la sécurité de Montuelle et desserte des bus.
- Communiquer lors d'un prochain CSAL les impacts en termes d'emplois de la spécialisation des SGC et de la gestion à distance des hébergés. Le sujet a été vu au cours du CSAL du 23 septembre 2025,
- Précisions sur les 5 postes vacants dans le bilan des mouvements locaux au 1er septembre 2025.

QUESTIONS diverses ...

Nous souhaitons savoir si il existe un contrat de maintenance et de vérification pour les défibrillateurs du réseau du département du Pas-de-Calais.

Réponse de la Direction : Il sera demandé à tous les responsables de site de faire l'inventaire des défibrillateurs et d'examiner visuellement les dates de péremption des électrodes



Votre **C**onfiance
est notre **F**orce.
Votre vie au **T**ravail
Notre **C**ombat.



Connaissez-vous les valeurs de la CFTC ? Elles ont un socle commun : l'humain avant tout. Nous nous rassemblons autour du « Mieux vivre ensemble », ainsi que de la tolérance, du partage et de l'entraide. En un mot comme en cent, voyez Plus grand avec la CFTC.